



Service public fédéral
**Affaires étrangères,
 Commerce extérieur et
 Coopération au Développement**

MINUTE - 10/08/18 - Coulon Véronique - D5.1
 Service Humanitaire (D5.1)

Votre personne de contact:
 Annick Peeters
 Tel: 02 501 47 16
 E-mail: annick.peeters@diplobel.fed.be

Monsieur Alexander De Croo
 Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au
 Développement, de l'Agenda numérique, des
 Télécommunications et de la Poste

à l'Ambassade de Belgique

à Rome

N5 USAGE INTERNE

nos références

n° d'ordre Copie à date

D5.1/NL/HUM.04.03.02.2016.12/12164/242 20 AUG. 2018

**Objet: FAO – Programme « Protection, réhabilitation et diversification des
 moyens d'existence des populations affectées par l'ouragan Matthew en
 Haïti » - PG/2016/12 – Demande d'avenant**

Veillez trouver ci-joint l'avenant modifiant et prolongeant de 4 mois la lettre-convention
 relative au projet sous rubrique.

Je vous saurais gré de transmettre cet avenant à la FAO.

Merci d'avance pour votre collaboration.

Koen Van Acoleyen
 Directeur D5 a.i

Annexe :

1 avenant - *pls*

minutée par

V COULON

10/08/18

nom et visa du chef de
 service

S GROES

S Groes
6.8.18

nom et visa du directeur D5 a.i

Koen Van Acoleyen

K.V. Acoleyen

.be



ROYAUME DE BELGIQUE
 Service public fédéral
**Affaires étrangères,
 Commerce extérieur et
 Coopération au Développement**

MINUTE - 01/08/18 - Peeters Annick - D5.1
 D 5.1 Aide humanitaire

Votre personne de contact:
 Annick Peeters
 Tel: 02 501.47.16
 E-mail: annick.peeters@diplobel.fed.be

Dominique Burgeon
 Director of Emergency and Rehabilitation Division
 United Nations Food And Agriculture Organisation (FAO)
 Viale delle Terme di Caracalla
 00100 Rome
 Italy

vosre communication du

17/07/2018

nos références

D2.1/NL/HUM 04.03.02.2016.12

date

2018/12164/1

à mentionner dans toute correspondance

14 AUG. 2018

Objet : programme de la FAO « Protection, réhabilitation et diversification des moyens d'existence des populations affectées par l'ouragan Matthew en Haïti » - AB 14 54 51 35.60.26 - 3.000.000 EUR - PG/2016/12

**Demande d'avenant
 - extension du programme et réallocation budgétaire-**

Monsieur,


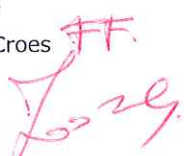


Suite à votre courrier du 17 juillet 2018 par lequel vous nous soumettez une demande d'extension de la période d'exécution du programme en référence, sans modification budgétaire, j'ai l'honneur de vous informer de l'accord pour la prolongation de la durée du programme de 4 mois, soit jusqu'au 31 mars 2019. Ce type de demande de prolongation et/ou de modification des objectifs du programme, est prévu dans la lettre de convention type (Points 2.7).

La FAO avance différents ajustements visant à garantir la durabilité de leur intervention par une prolongation de la durée du programme et un réalignement du budget initial nécessaire à la réalisation des activités.

Le volet renforcement des capacités est capital pour la viabilité des associations villageoises d'épargne et de crédit (résultat 4). FAO argumente pour un accompagnement et un appui technique plus long sans coûts additionnels qui, à la vue de l'enjeu, est pleinement justifié.

Les ajustements budgétaires concernent les dépenses relatives aux consommables / non consommables. Plus de dépenses ont été effectuées sous la ligne non-consommable étant donné la nature de l'équipement.

Par ailleurs, les modifications relatives au paiement du personnel du programme proviennent d'un appui technique essentiellement fourni par les collègues du bureau de la FAO sur le terrain plutôt que depuis le siège contrairement à ce qui a été prévu initialement.

minutée par	nom et visa du chef de service	nom et visa du directeur <i>a.c.</i>	visa du président CD
Annick Peeters 	Silvia Croes <i>FF</i> 	Koen Van Acoleyen <i>a.c.</i> 	<i>P.O.</i>  <i>Van der Veken</i>

Ces modifications sont internes à chaque grande rubrique du budget approuvé.
Etant donné que la prolongation vise à appuyer le renforcement des capacités et que les ajustements budgétaires sont propres aux différentes grandes rubriques budgétaires et n'ont pas d'impact sur la réalisation des activités, la demande de prolongation introduite par la FAO se justifie pleinement.

La présente lettre constitue un avenant à la lettre-convention, réglant les modalités d'exécution relatives au programme susmentionné.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Bruno van der Pluijm
Directeur général de la DGD